

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-080

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membres absents : Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 31

OBJET DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

La Ville d'Écully a engagé un projet de création d'un terrain pour la pratique du football répondant aux critères de la réglementation de la Fédération Française de Football.

Dans ce cadre, une déclaration préalable doit être déposée par la Municipalité.

Le projet consiste en la création d'un terrain avec les caractéristiques suivantes :

- Aire de jeu de dimensions 46x93m,
- Dégagement de 2,7mètres le long des lignes de touche, 2,5 mètres libre de tout obstacle (but A8 replié, mât d'éclairage, etc...).
- Dégagement de 2.50 mètres derrière les lignes de but.
- Surface de jeu en gazon synthétique sablé sans remplissage, posé sur couche de souplesse et non arrosé.
- Equipements règlementaires :
 - Piquets de corner.
 - Buts de football à 11 et à 8.
 - Abris de touche pour joueurs et officiels.
- Marquages :
 - Football A11 (en blanc).
 - Football A8 transversal (41.5x46m – en bleu).
 - Football A8 (46x62m – centré sur l'aire de jeu) – amorces en jaune.
- L'éclairage sera créé dans le cadre du projet (niveau E6) : 150lux.

Le terrain est situé dans un stade fermé par des clôtures d'une hauteur de 2 mètres.

Il sera ceint d'une main courante de 1,10 mètres de hauteur, grillagée en partie basse sur les côtés sud et ouest. Au nord, une clôture 2 mètres et un pare-ballons 8 mètres seront mis en place. Enfin, à l'est, le mur de clôture en béton (hauteur de 2 mètres) sera conservé.

Le niveau de classement envisagé pour l'ensemble des installations est le niveau T6.

Le planning de réalisation des travaux a été arrêté comme suit :

- Démarrage des travaux : printemps 2023
- Mise en service des installations : été 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan d'aménagement du terrain ;

La Commission Urbanisme et Qualité de Vie du 7 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

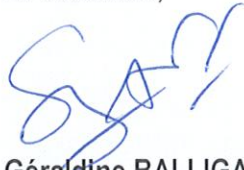
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Autorise monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de déclaration préalable de travaux relatifs à la création d'un terrain synthétique pour la pratique du football mentionnée ci-dessus ainsi que tous les autres documents afférents.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



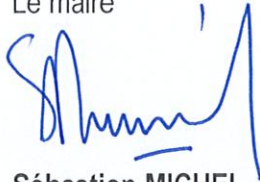
Géraldine BALLIGAND

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 27 NOV. 2022
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déclaration préalable pour la création du terrain de football

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-080 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-080-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.1. Déclarations préalables